

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 04 juin 2024

Référence
2024_034

Objet de la délibération
Délibération portant sur la demande de subvention pour l'achat de cuves de récupération d'eaux pluviales

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Date de la convocation
28 mai 2024

Date d'affichage
11 juin 2024

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 11 juin 2024

Et

Publication ou notification du : 11 juin 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène (arrivée à 21h), M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ACHARD Nicolas (pouvoir à M. GAUTHIER Samuel), Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme FINET Hélène), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à M. NESME Emmanuel), Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Objet de la délibération : Délibération portant sur la demande de subvention pour l'achat de cuves de récupération d'eaux pluviales

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le maire indique que par courrier du 26 mars 2024, le conseil départemental du Puy-de-Dôme propose le dispositif ECO-COM + dans la continuité de son plan stratégique « Horizon 2030 ». Ce dispositif est une aide de financement d'achat de cuves de récupération d'eaux pluviales.

Ce montant de l'aide est de 60% du prix HT d'un ou plusieurs matériels de récupération des eaux pluviales dans la limite de 2 500,00 € par bénéficiaire.

Les cuves et récupérateurs d'eau de pluie, hors-sol ou enterrés doivent être d'une contenance minimale de 500 litres.

Un récupérateur d'eau pour l'église et un récupérateur d'eau pour l'école sont proposés dans le cadre de ce dispositif.

CHARGES HT		RECETTES	
Achats de deux récupérateurs d'eaux pluviales	620,00 €	Conseil Départemental 63 - 60%	372,00 €
		Auto-financement - 40%	248,00 €
TOTAL	620,00 €	TOTAL	620,00 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 063-216302570-20240604-2024_034-DE



Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER la demande de subvention pour un montant de 372,00€ ;
- D'AUTORISER le maire à réaliser la demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'achat de récupérateurs d'eau.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top and 'CY-DE-DOME' at the bottom, with two small stars on either side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.